EXPOSITIONS DU **MRAP**

Les droits des Roms ?
Les droits de l'Homme !

Exposition de 14 panneaux 60 x 80 cm pour tous publics

mrap

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - www.mrap.fr

Mode d'emploi

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !

Perspectives

Perspectives européennes

Le « cadre de l'Union Européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms », pour la période allant de fin 2011 jusque 2020, établit des objectifs à l'échelon européen pour améliorer la qualité de vie des populations roms, en réduisant les écarts socioéconomiques qui les séparent du reste de la société. Ces objectifs sont les suivants :

- **veiller à ce que chaque enfant rom achève au moins sa scolarité primaire** : selon une enquête menée dans six pays de l'UE, ils ne sont actuellement que 42 % à parvenir à ce stade;
- **donner pleinement accès à la formation professionnelle, au marché de l'emploi et aux régimes de travail indépendant** : le taux d'emploi des Roms est largement inférieur à la moyenne européenne, particulièrement chez les femmes;
- **assurer un accès équitable aux soins de santé, aux services de prévention et aux services sociaux**, pour réduire en priorité le taux de mortalité infantile;
- **supprimer les discriminations en matière de logement, y compris le logement social**, par exemple en raccordant les communautés roms aux réseaux publics de distribution d'eau potable et d'électricité.

Permettre aux Roms de prendre leur destin en mains, d'être considérés comme des citoyens européens, et d'entrer dans le droit commun.

En France

Nous proposons de commencer par :

- **Lever les mesures transitoires qui font obstacle à l'accès à l'emploi des citoyens roumains et bulgares.**
- **Mettre fin à la stigmatisation** qui désigne les Roms comme une population à part, à la tolérance envers les propos racistes à leur égard.
- **Arrêter les reconduites à la frontière** de citoyens européens, examiner les **demandes de titre de séjour** sur la base du droit commun pour les autres, respecter le **droit d'asile**.
- **Cesser les expulsions des lieux de vie**, les destructions de biens et les violences policières, et si l'accès au logement est temporairement impossible, rechercher des solutions avec les intéressés.

Permettre que ce rêve d'enfant devienne réalité :
« Quand ma "maison France" aura poussé sur ma maison roumaine alors j'habiterai dedans... »
Photo : Serge Guichard (2011)

Une proposition d'habitat modulaire - Saint-Denis, 2011
Sur le long terme, l'objectif est la réintégration dans le droit commun. « *Quand ils seront suffisamment bien, d'ici cinq ou dix ans, ils pourront aller vers des logements classiques et être remplacés par des gens plus précaires* ». Julien Beller, OAA (Organisation des Architectes Alternatifs)

- **Admettre les enfants dans les établissements scolaires**, même si le dossier doit être complété plus tard, domicilier par l'intermédiaire des CCAS ou en reconnaissant l'adresse du terrain occupé.
- **Favoriser l'accès à une couverture maladie**, l'accès aux PMI et centres de santé, **améliorer les conditions sanitaires des terrains** : eau, toilettes, ramassage des ordures, installations électriques sans danger.

mrap mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

EN **HAUT A DROITE** DE CHAQUE PANNEAU, VOUS TROUVEREZ UN **NUMÉRO** DISCRET EN FAIBLE SURBRILLANCE QUI VOUS INDIQUE L'**ORDRE DES PANNEAUX** PROPOSÉ PAR LE MRAP.

Avec cette exposition, le MRAP souhaite :

Dénoncer le fait qu'aujourd'hui, en France,
les **droits fondamentaux** des **Roms migrants** ne sont pas respectés,

Combattre les **préjugés** et le **racisme** dont ils sont victimes,

Créer une **solidarité** pour les accompagner dans la lutte pour l'**égalité** et la **dignité**,

Qui sont-ils ?

Leur histoire de l'Inde à l'Europe.

Avant et après la chute du mur.

Comment vivent-ils ?

Que souhaitent-ils ?

Supprimer l'habitat indigne c'est possible.

Les perspectives.

Les droits des Roms ?
Les droits de l'Homme !
Déclaration universelle des droits de l'Homme
Adoptée le 10 décembre 1948 par les États membres des Nations-Unies
Article premier
Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.
Avec cette exposition, le MRAP souhaite :
- dénoncer le fait qu'aujourd'hui, en France, les droits fondamentaux des Roms migrants ne sont pas respectés,
- combattre les préjugés et le racisme dont ils sont victimes,
- créer une solidarité pour les accompagner dans la lutte pour l'Egalité et la Dignité.
mrap
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

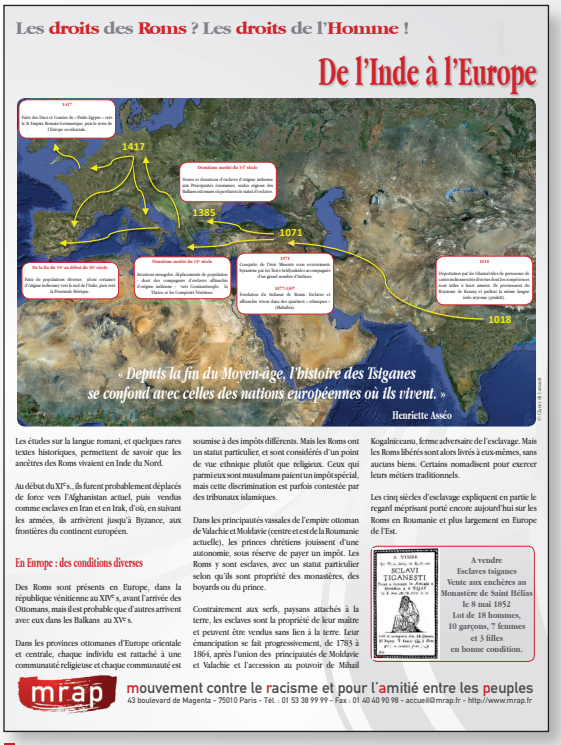
Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !
De l'Inde à l'Europe
1417
1385
1071
1018
« Depuis la fin du Moyen-âge, l'histoire des Tsiganes se confond avec celles des nations européennes où ils vivent. »
Henriette Asséo
En Europe : des conditions diverses
A vendre
Esclaves tsiganes
Vente aux enchères au Monastère de Saint Hélias
le 8 mai 1852
Lot de 18 hommes, 10 garçons, 7 femmes et 3 filles en bonne condition.
mrap
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 1
De l'Inde à l'Europe.

Les Roms vivaient en Inde du Nord. Les déplacements commencent au début du XIè siècle. Ils arrivent dans la république vénitienne au XIVè siècle.

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !
Le génocide oublié
Zigeuner-Buch
Publié par le docteur Dillman, contenant la liste détaillée des Sinti d'Allemagne.
Une famille de Sinti avant les persécutions
Tsiganes au camp de travail de Belzec (Pologne)
mrap
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 2
Le génocide oublié.

Mise en place d'une « politique tsigane » au XXè siècle. Contrôle de « la plaie tzigane » en 1926. Puis la surveillance « tzigane » en 1928. Déportation dans 1942. 300 000 personnes furent assassinées dans l'Europe occupée.

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !
Avant/après la chute du mur
« J'ai même rencontré des tziganes heureux »
Le quartier rom de Mitrovica (Kosovo) à la fin de la guerre en 1999.
Maison d'une famille rom sur la zone industrielle de Copsa Mica (Transylvanie).
« Pendant le communisme aussi, leur [les Roms] situation était mauvaise, mais on peut dire que globalement elle était plus stable. Personne n'avait le droit de tuer des Roms, de les injurier officiellement. Aujourd'hui, la démocratie qui a fait beaucoup de bien à nos pays a aussi libéré des démons cachés des années durant et la grande crise qui étouffe les ex-pays rouges rend ces démons plus enragés. Leur colère se déverse sur les plus faibles, sur les Roms. »
Rajko Djuric.
mrap
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 3
Avant/ après la chute du mur.

Dans les années 50 « politique de sédentarisation ». Main d'œuvre peu qualifiée que l'on essayait d'assimiler. Retour de l'idéologie nationaliste à la fin du régime communiste. Les Roms perdent leurs emplois. Cela provoque émigration vers l'Ouest.

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !
Qui sont les « Roms » ?
Des "Tsiganes" aux "Roms"
En 1971, les délégués d'un premier congrès de l'Union romani internationale adoptent le terme « Rom » pour désigner l'ensemble du peuple tsigane. Ils affirment « le droit du peuple rom à chercher sa propre voie vers le progrès ». Ils appellent au développement d'une langue commune.
Ils se donnent un drapeau, un hymne « Gelem, gelem ». Depuis, le 8 avril est la journée internationale des Roms.
Aujourd'hui, le terme « Rom» est adopté par les instances européennes.
La plupart des Roms résidant dans l'Union Européenne (UE) sont ressortissants d'un état membre de l'UE et sont donc citoyens de l'UE.
En France, le même terme sert aujourd'hui à désigner à la fois l'ensemble « les Roms » et une partie des Roms ceux qui viennent d'Europe de l'est, ce qui crée des confusions.
Comme « Rom », ou « Rrom » (suivant l'écriture standardisée de la langue romani), « Tsigane » ou « Tzigane » désigne l'ensemble. C'est un nom donné par les populations dominantes à ce peuple européen, d'origine indienne. En France, ce terme passe pour relativement neutre, il est employé couramment et fait référence à l'aspect culturel (musique, danse, contes), mais en Allemagne, il renvoie à la période nazie. La lettre « Z » signifiant « Zigeuner », comme l'étoile jaune qui désignait les Juifs, les a conduits dans les camps d'extermination. Il faut savoir qu'en Europe orientale, le terme "Tsigane" est nettement dépréciatif et parfois même injurieux.
En Europe, la variété des appellations est le reflet de la diversité des populations concernées ainsi que des représentations dont elles sont l'objet suivant les époques et les territoires des sociétés dans lesquelles elles vivent.
Une langue
« Cette langue doit permettre le rassemblement au-delà des frontières et l'union des Roms, elle doit être la langue de la communication, de l'intercompréhension des membres de leur nation, dispersée dans le monde entier et plus particulièrement dans l'ensemble de l'Europe ». (M. Garo, 2002)
C'est pourquoi des linguistes ont procédé à la standardisation du romani avec la création d'un alphabet.
En France, on peut apprendre la langue romani à l'INALCO (Institut National des Langues et civilisations Orientales)
Jean Aknour et le groupe Kouj Tchavé qui rassemble de jeunes Roms slovaques de villages et de quartiers défavorisés, nous font partager l'enthousiasme et la richesse de leur musique et de leurs danses lors de leurs tournées. (2011)
Des noms spécifiques : Gitans, Gypsies, Gitanos, Manouches, Sintés, Kalés, Roms, désignent des sous groupes du peuple « Rom » et correspondent à des époques et des lieux différents : les Gitans dans le sud de la France où ils sont surtout sédentarisés, les Gitanos en Espagne et les Gypsies dans les îles britanniques. "Manouches" désigne un groupe qui vit plutôt dans le nord de la France et en Allemagne, "Sintis" en Allemagne et dans le nord de l'Italie, "Kalé" en Espagne et "Roms" en Europe de l'est.
Gelem, gelem
Gelem, Gelem est l'hymne de la population rom.
Les paroles ont été composées par Jarko Jovanovic, mais la musique est un air traditionnel.
Gelem, gelem lungone dromençat
Maladilem bastale Romençar
A Romalen kotar tumen aven
E chasençar bokhale havençar
A Romalen, A lavalen
Sina vi man bari familija
Murhardas la i Kali Legija
Saten hisdas vi Romen vi Romenjas
Maškar lende vi sikne haivorenas
A Romalen, A lavalen
J'ai marché, j'ai marché par de longues routes
J'ai rencontré des Roms heureux
Ah, les Roms, d'où venez-vous ?
Avec les tentes et les enfants affamés ?
Ah, les Roms, ah, les gars
Moi aussi j'avais une grande famille
La légion noire l'a tuée
Hommes et femmes, elle les a tous abattus
Et aussi les petits enfants
Ah, les Roms, ah, les gars !
mrap
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 4
Qui sont les « Roms » ?

Des « Tsiganes » aux « Roms » : une langue, un hymne.

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !
Quelques idées reçues
« Ils sont considérés comme des voleurs, des gens sales, sans éducation, misérables et au bout du compte, dangereux pour la société… Les stéréotypes opèrent comme un voile d'ignorance qui recouvre et dissimule les côtés positifs de la population rom ».
Diana Kirilova, Diversité 162
Les Roms sont nomades depuis toujours...
En Europe de l'est, les Roms sont sédentarisés depuis des décennies. Ils viennent en France pour les mêmes raisons que leurs concitoyens non roms : la dégradation de leurs conditions de vie et l'absence de perspectives d'avenir. Ce sont des migrants économiques comme les autres.
En France, seules les expulsions répétées des lieux de vie les poussent à la mobilité. De vieilles caravanes leur servent parfois d'abri, mais ils ne font pas partie des « Gens du voyage », catégorie juridique qui désigne des Français résidant en habitat mobile et possédant un titre de circulation, qui vivent dans notre pays depuis de nombreuses générations. Leur statut datant de 1969 doit être modifié pour qu'ils entrent dans le « droit commun ».
Les Roms sont sales...
Saint-Denis 2011. A peine son habitat précaire construit, cette dame a passé la journée à le rendre coquet.
Les Roumains et les Roms, c'est pareil...
Les Roumains sont les habitants de la Roumanie. Ils sont environ 22 millions, dont environ 8 à 12% sont roms. Les Roms sont présents dans tous les pays d'Europe et dans le monde entier. Leur nombre est estimé entre 7 et 12 millions.
Les Roms ne veulent pas travailler, ils ne savent que faire la manche et voler...
La Roumanie et la Bulgarie sont les seuls pays de l'Union Européenne dont les ressortissants n'ont pas le droit de travailler en France. Les Roms, qui n'ont pas accès aux prestations sociales, sont réduits au travail au noir, à la mendicité ou à des activités marginales pour se nourrir, eux et leurs enfants. C'est parfois une question de survie.
Les mineurs roms sont tous exploités...
L'idée d'une mendicité orchestrée par des réseaux criminels relève bien davantage du fantasme et des préjugés xénophobes attachés aux Roms que de la réalité.
Il existe malheureusement des enfants roms en situation de traite, tout comme des Français, des mineures nigériannes, et d'autres. Selon l'Unicef, 1,2 millions d'enfants étaient en situation de traite dans le monde en 2006. Ce n'est pas spécifique aux milieux roms.
Si on leur donne de bonnes conditions de vie, ils vont venir par milliers...
Aujourd'hui, ils sont entre 15 et 20 000 en France. Leur nombre a peu varié depuis dix ans et les mêmes groupes familiaux se déplacent - au gré des expulsions - toujours autour des mêmes communes, animés d'une volonté d'implantation locale. On est loin de l'invasion suggérée par les fantasmes collectifs.
...et ne prennent pas soin de leurs enfants.
Un moment chaleureux en famille
mrap
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 5
Quelques idées reçues.

Les Roumains et les Roms, c'est pareil. Les Roms ne veulent pas travailler. Ils ne savent que faire la manche et voler. Les mineurs Roms sont tous exploités. Etc.

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !
Droit au séjour
Je suis né en Europe
L'Union Européenne : un espace de libre circulation ?
La Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne, dont la Roumanie et la Bulgarie sont membres depuis 2007, prévoit que "Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres" (article 45-1).
En France, les citoyens de l'UE peuvent librement circuler pendant une durée de trois mois, sauf s'ils représentent une "charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale français", et s'installer pour une durée supérieure s'ils disposent de ressources. C'est parce qu'ils représenteraient une "charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale français" que des Roms de Roumanie et de Bulgarie se voient remettre des OQTF (Obligation de quitter le territroire français),
Celles-ci sont notifiées collectivement à ceux qui vivent sur des terrains ou dans des squats, lors d'opérations de police spectaculaires : nombreux véhicules, bouclage du quartier… , qui visent à les intimider, à rassurer les voisins hostiles sur l'efficacité de la police, mais les tribunaux administratifs les annulent souvent car elles sont illégales, ne reposant pas sur une enquête quant à la situation individuelle de la personne dont le nom remplira un blanc sur un imprimé signé d'avance par l'administration préfectorale. Une enquête ferait apparaître que cette personne ne bénéficie d'aucune aide sociale et ne représente donc aucune charge pour l'Etat français.
Du chiffre !
28 000 en 2010, 30 000 en 2011, … les objectifs en matière de reconduites à la frontière ne cessent de croître. 40% de ces reconduites à la frontière concernent des Roumains et des Bulgares, et dans leur immense majorité, ils sont Roms.
Ces reconduites sont faciles et peu onéreuses : les personnes sont groupées , le coût du voyage est réduit... Une aide au retour humanitaire est proposée - une seule fois par personne-, et souvent acceptée sous la pression. De plus en plus de reconduites à la frontière sont forcées : au dernier trimestre 2010, selon la CIMADE, les Roumains atteignaient le deuxième rang des nationalités enfermées au Centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot (93).
JE SUIS EUROPÉEN
Arrêt des Mesures Transitoires
MAUVAISE RENTRÉE POUR LES ROMS...
LES EUROPÉENS
EN EUROPE!!!
Jiho
mrap
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 6
Droit au séjour.

L'Union Européenne : un espace de libre circulation ? Reconduite à la frontière : faire du Chiffre !

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !
Droit à l'asile
Le Kosovo : un pays sûr ?
Les demandes d'asile les plus nombreuses sont déposées par des personnes venant du Kosovo, et parmi elles on compte de nombreux Roms.
Ban Ki Moon, Secrétaire général des Nations Unies et Thomas Hammarberg, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, ont déconseillé les retours forcés au Kosovo.
Le Haut Commissariat aux Réfugiés estimait que les minorités, et en particulier les Roms, devraient bénéficier d'une protection. Cela n'a pas empêché l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) d'ajouter le Kosovo à la liste des "pays sûrs" en mars 2011. Cela signifie que les demandes d'asile des personnes venant de ces pays seront systématiquement rejetées, et que les demandeurs seront exclus de tout système d'accompagnement social.
Des Roms du Kosovo font donc l'objet de retours forcés dans le pays le plus pauvre d'Europe, où subsistent des tensions interethniques, où ils constituent la communauté la plus marginalisée. Au sud du pays, ils sont souvent accusés d'avoir collaboré avec les Serbes et font l'objet de pillages et d'agressions. Certains ont vu leurs maisons détruites au cours du conflit en 1999, et se sont réfugiés au nord du pays où ils vivent toujours dans des camps, installés pour certains sur des terrains contaminés au plomb (Cesmin Lug et Osterade), où la mortalité est très élevée, surtout chez les enfants.
Les demandeurs d'asile déboutés vivent en France en situation irrégulière. Ceux qui ont une famille et des enfants scolarisés parviennent parfois à obtenir un titre de séjour "Vie privée et familiale", au prix de multiples recours devant Tribunaux administratifs et Cours d'appel, aidés par des associations solidaires.
Mitrovica, Kosovo, 1999, fin de la guerre : les maisons du quartier rom sont incendiées. Une famille a trouvé refuge dans un café.
Mitrovica, quartier rom, 2000.
Les Roms sont-ils en sécurité dans tous les pays de l'Union Européenne ?
Gyöngyöspata, Hongrie, été 2011 : des milices fascistes paradent, humilient et terrorisent les Roms. Le parti d'extrême droite Jobbik gagne les élections municipales. Il contraint les Roms à travailler dans des conditions indignes : matériel inadapté, mise en danger de leur santé, vexations. Les milices sont dissoutes par le gouvernement, mais le travail forcé est légalisé.
Les demandes d'asile de ressortissants de pays membres de l'Union Européenne ne peuvent être instruites. Mais, de leur côté, les Etats sont tenus de respecter les droits fondamentaux inscrits dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne.
mrap
mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 7
Droit à l'asile.

Le Kosovo : un pays sûr ? Les Roms sont-ils en sécurité dans tous les pays de l'Union Européenne ?

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !

Droit au travail

Lorsque la Roumanie et la Bulgarie ont rejoint l'Union Européenne en 2007, les autres Etats membres ont été autorisés à restreindre jusqu'à fin 2013 l'accès à l'emploi des ressortissants de ces deux pays. Dix d'entre eux, dont la France, ont choisi de prendre des mesures transitoires le maintenant fermé.

Pour travailler en France, Roumains et Bulgares, qui n'ont accès ni à Pôle emploi, ni à la formation professionnelle, doivent satisfaire à des conditions très difficiles à réaliser : trouver un employeur qui acceptera de payer une taxe élevée pour les employer dans un petit nombre de métiers où il est difficile de recruter, et attendre plusieurs mois la réponse de la Préfecture à la demande d'autorisation de travail.

Manifestation à Evry en 2010.

De quoi vivent donc les Roms des squats et des terrains, s'ils n'ont pas le droit de travailler ?

Comme les ressortissants de pays non membres de l'Union Européenne en situation irrégulière, la plupart d'entre eux travaillent : travaux saisonniers dans l'agriculture, "au noir" dans le bâtiment, ménages, vente de vêtements, de fleurs sur les marchés, récupération du papier, de ferraille, vente de journaux... Certains jouent de la musique dans le métro, ou se déguisent en momie pour les touristes, d'autres lavent les pare-brises des voitures aux feux rouges...

Des Roms récupèrent des équipements électroniques pour le recyclage, à Triel-sur-Seine, dans les Yvelines, le 31 août 2010 - LaDépêche.fr

La mendicité est une source de revenus qui permet à ceux qui sont dans l'incapacité de travailler d'apporter leur contribution à l'entretien de la famille. Ce n'est pas une manière facile de gagner de l'argent : les personnes qui mendient souffrent physiquement de leur position, elles sont humiliées et agressées par des passants, et ne rapportent que quelques euros en fin de journée.

La Commission européenne a démontré que l'impact économique de la fin des mesures transitoires dans l'ensemble des pays de l'UE serait négligeable. Certains d'entre eux y ont renoncé, estimant qu'elles ne feraient que stimuler l'économie parallèle et renforcer la précarité. Aucun "appel d'air" ne s'est produit dans ces pays. En France, le nombre de Roumains et Bulgares qui accéderaient à l'emploi si elles étaient supprimées est estimé à... pas plus de 3 000 !

Manifestation près de l'Assemblée nationale à Paris en 2009.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 8
Droit au travail.

Les Etat membres autorisés à restreindre le droit jusqu'à fin 2013. De quoi vivent les Roms, ils n'ont pas le droit de travailler ?

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !

Droit au logement

Trouver ou construire un abri : ingéniosité contre harcèlement policier

Ce n'est que contraints et forcés par la négation de leurs droits que les Roms de l'est construisent des bidonvilles ou s'installent dans des squats. Comment payer un loyer si l'on est empêché de travailler ?

Vivre dans un bidonville, c'est vivre le plus souvent sans réseau électrique, avec des risques d'incendie élevés (3 enfants en sont morts en 2009 et 2010), sans eau, sans ramassage des ordures, parfois en compagnie des rats.
C'est vivre dans la peur des agressions, ne pas avoir de domiciliation, ce qui pose des problèmes pour la scolarité, le suivi médical, la demande de titre de séjour ...
C'est craindre chaque jour une expulsion du terrain, qui entraînera la destruction des biens, la rupture des liens avec le voisinage, la fin de l'école, du suivi médical, laissera les enfants traumatisés.

Il faudra dormir dans la rue quelques jours. Le logement d'urgence (le 115), un droit quelle que soit la situation administrative de la personne qui a besoin d'un abri, est le plus souvent refusé : réel manque de place, ou mesures discriminatoires ?

Le Hamul, Saint-Denis, juillet 2010.
Avant, après l'expulsion.

Bobigny 2010.

Une cabane de bidonville, une caravane de récupération sont des domiciles, et la destruction des biens est illégale. Il est souvent extrêmement difficile de faire reconnaître ces faits.

On reconstruira ailleurs, avec quelques planches, des vieux tapis, des bidons, un intérieur dont la chaleur et la beauté surprendront dans la boue du nouveau terrain, où l'on vivra jusqu'à la prochaine expulsion... Car la police fait preuve d'un véritable harcèlement, depuis que le gouvernent a promis en octobre 2010 le démantèlement des "campements illicites" : les mêmes personnes vont d'une ville à l'autre, d'un département à l'autre, reviennent, repartent chaque fois plus appauvries. Aujourd'hui, un accord du propriétaire, une convention avec la Mairie, ne sont plus une garantie contre les expulsions de terrain : les préfets peuvent les ordonner malgré leur avis (Loi du 14 mars 2011, dite LOPPSI - *Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure*).

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 9
Droit au logement.

Trouver ou construire un abri : ingéniosité contre le harcèlement policier.

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !

Droit à la santé

Quand l'espérance de vie moyenne des Roms est inférieure de 10 ans à celle de la population non rom dans l'Union européenne, y a-t-il égalité des droits ?

Les Roms vivant en bidonville ou en squat, parfois dans la rue, vont mal. Dans leurs pays d'origine, ils ont moins que les autres accès aux soins, à cause de leur coût élevé ou parce qu'ils sont victimes de rejet.

La vie en squat ou bidonville favorise les maladies : froid, humidité, fumée des poêles où l'on brûle le bois de récupération avec colle et peinture, absence d'eau pour se laver et laver ses vêtements. La tuberculose est fréquente. La précarité, l'incertitude du lendemain entraînent aussi déséquilibres alimentaires et troubles psychologiques.

Le non accès aux structures de droit commun est la cause d'une absence de suivi médical, et les conditions de santé en France sont au moins égales, sinon plus précaires que dans les pays d'origine.
Pour bénéficier de l'Aide Médicale de l'Etat, il faut payer, justifier d'une adresse et d'une présence sur le territoire français de plus de trois mois, ce qui est difficile quand des CCAS refusent de domicilier les habitants des bidonvilles.
Si des associations n'intervinnent pas pour obtenir le suivi par les PMI ou effectuer elles-mêmes des consultations médicales, les enfants ne sont pas vaccinés, et les bébés viennent au monde comme ils peuvent. En 2007, seules 8,3% des femmes enceintes rencontrées par Médecins du Monde étaient suivies pour leur grossesse. Chaque expulsion de terrain interrompt le suivi médical mis en place.

Se battre pour l'accès à l'eau...

Le droit à l'eau est refusé aux familles roms pour les empêcher de s'implanter. Pour y accéder, elles doivent souvent se mettre en situation d'illégalité, en utilisant par exemple les bornes à incendie, ou se contenter d'une eau non potable. Douches municipales et fontaines publiques sont de plus en plus rares en France. Une amende pour 'vol d'eau' a été infligée à des Roms du Val d'Oise il y a quelques années ! Lorsqu'un point d'eau est obtenu, c'est souvent au prix de longs mois d'interventions des comités de soutien. Il en va de même pour l'installation de toilettes.

... et pour le ramassage des ordures !

Les rats et les parasites prolifèrent quand des bennes à ordure en quantité suffisante ne sont pas mises à disposition, ou ne sont pas collectées : une carence des autorités qui affecte la santé des personnes et tend à créer un effet de répulsion sur les voisins, qui associent les habitants du bidonville à la saleté.

Un exemple de lutte

Serge Gaichard, président de l'Association de Solidarité en Essonne aux Familles Roumaines, Roms, poursuivi pour "dépôt d'immondices sur la voie publique", a été relaxé par le Tribunal d'Evry le 22 septembre 2011. Le 26 mars dernier, afin de protester contre le fait que les autorités responsables n'assuraient plus la collecte des ordures depuis des mois, les Roms du bidonville du Moulin Galant (Essonne) et l'ASEFRR, avec le soutien d'autres organisations, de citoyens, ont organisé un ramassage des ordures sur le terrain. En fin d'opération, les sacs furent placés en bordure de la voie publique, à disposition des services d'enlèvement. Quelques semaines plus tard, les poubelles étaient ramassées régulièrement.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 10
Droit à la santé.

Espérance de vie moyenne inférieur de 10 ans à celle de la population non rom. Se battre pour l'accès à l'eau. Pour le ramassage des ordures !

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !

Droit à la scolarité

Obstacles à la scolarisation des enfants roms

La plupart des familles roms, souvent elles-mêmes analphabètes, souhaitent vivement que leurs enfants aillent à « l'école de la France ».

Pourtant seulement **10% d'enfants roms** présents en France **suivent une scolarité à peu près régulière (entre 6 000 et 7 000 enfants roms arriveront à l'âge de 16 ans sans être jamais allés à l'école).**

Quels obstacles empêchent ces enfants de suivre une scolarité normale ?

Obstacles liés à l'inscription

- Refus d'inscription de la part de certaines municipalités. Ils sont relativement rares, car illégaux. Ils ont été dénoncés par la HALDE.
- Mauvaise volonté des municipalités qui accumulent les obstacles administratifs réels ou imaginaires non prévus par la loi : domiciliation officielle, vaccinations complètes, exigence d'un référent, sollicitation de l'accord du Maire, classes surchargées, etc.

☆ ***Rappelons la loi : pour inscrire un enfant à l'école il suffit d'un justificatif d'identité et d'un début de vaccination.***

Obstacles économiques

- Manque de ressources pour un habillement correct des enfants
- Aide dans les activités familiales vitales.
- Coût des transports ou absence de transport
- Coût des cantines (très variable d'une municipalité à l'autre).

Obstacles liés aux lieux de vie

- Eloignement géographique de l'école
- Expulsions à répétition : c'est le principal obstacle à une scolarité normale
- Absence d'accès à l'eau qui empêche une bonne hygiène et une bonne présentation des enfants

Obstacles psychologiques

- Peur des interventions policières et des expulsions des familles pendant que les enfants sont à l'école
- Rejet de la part des autres parents et colportage de fantasmes délirants sur les roms
- Peur du comportement des autres enfants
- Honte ressentie par les enfants roms d'être sales, mal habillés, différents.

COLLECTIF
POUR LE DROIT DES ENFANTS ROMS
À L'ÉDUCATION

AUCUN ENFANT NE DOIT ETRE EXCLU DU DROIT À L'ÉDUCATION EN FRANCE EN RAISON DE SON ORIGINE, DE SON LIEU D'HABITATION, DE SON HANDICAP OU DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE SES PARENTS.

PLUSIEURS MILLIERS D'ENFANTS ROMS RESTENT À LA PORTE DE L'ÉCOLE. CELA SE PASSE ICI, EN FRANCE. NOUS, SYNDICATS, ENSEIGNANTS ET ASSOCIATIONS, MÈRES ET GRANDS-PÈRES, AUSSI CHEZ VAL EN COLLECTIF POUR DÉNONCER CETTE SITUATION SCANDALEUSE ET INÉCONNUE. 20 ANS APRÈS LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT.

Une journée fatigante.

« Tériza m'a appelée ce matin vers 7 h, car la police était en train de la déloger, la fille aînée était très inquiète, parce qu'elle avait peur de perdre la valise où elle a tous ses documents médicaux. Je suis passée les voir. Les deux jumelles étaient prêtes du Magic cinéma, rangés dans un caddie de supermarché, emballés dans des couvertures, avec Nicolae (5 ans), Ionut (9 ans) gardait tout le monde.
« Tériza va aussitôt voir ailleurs, alors je lui ai proposé de s'installer sur la pelouse devant le terrain de foot qui jouxte l'école, le temps de trouver autre chose.
« Immédiatement, des gens ont appelé la mairie et la Mairie a appelé l'inspection. J'ai eu l'inspectrice en ligne dès le milieu d'après-midi pour me demander si je logeais des Roms dans l'école. Une famille a même été voir la Police pour se plaindre de l'école qui est « occupée par des Roms et pas des autres élèves. Une autre m'a téléphoné pour demander que leur fille soit sauvée loin des élèves roms de la classe.
« J'ai bouclé tout ça, pour déloger Tériza de la pelouse, j'ai pris le temps de discuter, d'expliquer et pendant que le four faisait cuire une l'histoire des Roms au travers des siècles, Tériza a trouvé moyen de déménager en me criant de loin que la Mairie avait trouvé une solution [...] »

Enfants parmi les Roms
Rivers Nanugla, 2010

V. D., enseignante à Bobigny, septembre 2011.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 11
Droit à la scolarité.

Obstacles à la scolarisation. Obstacles liés à l'inscription. Obstacles économiques. Obstacles liés aux lieux de vie. Obstacles psychologiques.

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !

12

Alternatives

Des alternatives à l'habitat indigne existent
Quelques expériences

Saint-Denis (93)

Un bidonville existait à Saint-Denis depuis plus de dix ans. En 2003, les habitants signent une convention avec la municipalité et le terrain prend le nom « rue du Hanul ». Il est cependant évacué en juillet 2010. Suite à une mobilisation importante des habitants et des soutiens, les familles occupent trois terrains, passage Dupont. Une convention est signée pour un an et une réflexion est engagée pour trouver des solutions pérennes. En avril 2011, les habitants s'installent sur un autre terrain, dit La Briche.

Un projet inédit est en cours ; des Roms vont construire eux-mêmes des logements modulaires, écologiques. Un projet qui change le regard sur cette population stigmatisée. Une première tranche de 10 logements devrait voir le jour en 2012. C'est un projet partagé qui fait l'unanimité. La nouveauté, c'est la participation des personnes concernées

Une partie de ces constructions sera destinée à d'autres publics, notamment à des populations précaires et sans papiers qui n'ont pas accès à du logement social. « *La ville doit s'adapter à tous, y compris aux plus pauvres et non l'inverse* » déclare Julien Beller, architecte.

Saint-Maur (94)

En 2004, cela fait deux ans qu'une centaine de roms croupissent dans les caravanes et des cabanes de fortune sur un terrain de Vitry-sur-Seine. Ils n'ont ni eau ni toilettes, le terrain est instable. Il appartient au Conseil Général qui ne demande pas d'expulsion. Une dizaine de familles dont les enfants sont scolarisés trouvent un logement dans des pavillons de voirie prêtés par le Conseil Général. Celui-ci décide dans un premier temps de laisser les autres familles s'installer sur un autre terrain lui appartenant à St Maur, puis de leur ouvrir les portes d'une gendarmerie désaffectée.

C'est ainsi que 75 personnes, soit une vingtaine de familles, prennent possession des logements laissés vacants par les gendarmes (un appartement confortable de trois pièces (cas le plus fréquent) partagé par deux familles ayant chacune une chambre et partageant la cuisine et les sanitaires en commun. Douze enfants sont immédiatement scolarisés. Au fil des ans et avec l'aide d'un comité de soutien, rejoint ensuite par l'association « Pour Loger » des solutions sont trouvées pour l'aide médicale, la scolarité et l'emploi. Quelques familles repartent en Roumanie, certaines trouvent des solutions de logement moins collectives. Quelques unes accèdent au droit commun (logements sociaux). Aujourd'hui il reste dans la gendarmerie de St Maur 12 familles (35 personnes dont 14 enfants tous scolarisés). Leur progression vers une insertion durable est spectaculaire et montre que les efforts conjugués des associations, des élus, et des Roms eux-mêmes sont payants, à condition de mettre en œuvre un minimum de moyens et de laisser au temps du temps, puisqu'il a fallu cinq années pour que ces familles trouvent pleinement leur place.

Construction de toilettes sèches par les habitants sur le terrain de la Brèche (93). Septembre 2011.

mrap mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 12
Alternatives.

Des alternatives à l'habitat indigne existent : Saint- Maur (94), Saint- Denis (93).

Les droits des Roms ? Les droits de l'Homme !

13

Perspectives

Perspectives européennes

Le « cadre de l'Union Européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms », pour la période allant de fin 2011 jusque 2020, établit des objectifs à l'échelon européen pour améliorer la qualité de vie des populations roms, en réduisant les écarts socioéconomiques qui les séparent du reste de la société. Ces objectifs sont les suivants :

- **veiller à ce que chaque enfant rom achève au moins sa scolarité primaire** : selon une enquête menée dans six pays de l'UE, ils ne sont actuellement que 42 % à parvenir à ce stade;
- **donner pleinement accès à la formation professionnelle, au marché de l'emploi et aux régimes de travail indépendant** : le taux d'emploi des Roms est largement inférieur à la moyenne européenne, particulièrement chez les femmes;
- **assurer un accès équitable aux soins de santé, aux services de prévention et aux services sociaux**, pour réduire en priorité le taux de mortalité infantile;
- **supprimer les discriminations en matière de logement, y compris le logement social**, par exemple en raccordant les communautés roms aux réseaux publics de distribution d'eau potable et d'électricité.

Permettre aux Roms de prendre leur destin en mains, d'être considérés comme des citoyens européens, et d'entrer dans le droit commun.

En France

Nous proposons de commencer par :

- **Lever les mesures transitoires qui font obstacle à l'accès à l'emploi des citoyens roumains et bulgares.**
- **Mettre fin à la stigmatisation** qui désigne les Roms comme une population à part, à la tolérance envers les propos racistes à leur égard.
- **Arrêter les reconduites à la frontière** de citoyens européens, examiner les **demandes de titre de séjour** sur la base du droit commun pour les autres, respecter le **droit d'asile**.
- **Cesser les expulsions des lieux de vie**, les destructions de biens et les violences policières, et si l'accès au logement est temporairement impossible, rechercher des solutions avec les intéressés.

Permettre que ce rêve d'enfant devienne réalité :
« Quand nus "maison France" aura poussé sur nus maison roumaine alors j'habiterai dedans... »
Photo : Serge Guichard (2011).

Une proposition d'habitat modulaire - Saint-Denis, 2011
Sur le long terme, l'objectif est la réintégration dans le droit commun. « *Quand ils seront suffisamment bien, d'ici cinq ou dix ans, ils pourront aller vers des logements classiques et être remplacés par des gens plus précaires* », Julien Beller, OSA (Organisation des Architectes Alternatifs)

- **Admettre les enfants dans les établissements scolaires**, même si le dossier doit être complété plus tard, domicilier par l'intermédiaire des CCAS ou en reconnaissant l'adresse du terrain occupé.
- **Favoriser l'accès à une couverture maladie**, l'accès aux PMI et centres de santé, **améliorer les conditions sanitaires des terrains** : eau, toilettes, ramassage des ordures, installations électriques sans danger.

mrap mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - accueil@mrap.fr - http://www.mrap.fr

Panneau 13
Perspectives.

Perspectives européennes. Perspectives en France. Permettre aux Roms de prendre leur destin en mains, d'être considérés comme des citoyens européens, et d'entrer dans le droit commun.